



MALAUNAY

## **PROJET PEDAGOGIQUE DE LA STRUCTURE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES 11 – 15 ANS**

Vu la délibération N°2018/068 en date du 5 Juin 2018,

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'accueil.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

### ***L'organisateur***

L'accueil des Jeunes est une structure communale de la ville de Malaunay.

### ***La structure***

L'accueil des Jeunes est déclaré auprès de la DRDJSCS Normandie et est donc soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant.

L'accueil Jeunes accueille les enfants dans des locaux situés à l'espace Pierre Nehoult, allée Pierre Béregovoy - 76770 MALAUNAY.

L'Accueil Jeunes est composé d'une salle d'activité. Elle est accessible en libre-service sur le temps d'accueil des jeunes inscrits. Les jeux doivent pouvoir être utilisés par tous (baby-foot, jeux de société...). Les animateurs veilleront au respect du matériel et à la rotation des joueurs dans certains cas.

Les activités manuelles sont faites dans cette salle.

Les autres structures municipales mises à disposition :

- le complexe sportif (gymnase, skate-park, terrain de tennis, city-stade),
- la piscine municipale,
- le parc municipal Georges Pellerin
- la bibliothèque municipale « Au fil des mots »

Les repas sont pris au sein du restaurant scolaire Olivier Miannay. Les goûters sont pris au sein de l'espace Pierre Néhout.

## **NOTRE ACTION JEUNESSE**

La préadolescence et l'adolescence sont une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiation, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

### **Les objectifs pédagogiques de la structure**

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil Jeunes. Ils s'appuient sur le Projet Educatif Globale de la commune.

#### **I. Favoriser l'accueil des jeunes**

- A. Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes
- B. L'animer par un personnel qualifié

*Moyens :*

- Mise à disposition d'un espace jeunes sur le secteur pouvant accueillir les jeunes de 11 à 15 ans
- Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien,
- Diffuser des plaquettes d'information,
- Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes,
- Encadrement par des professionnels de l'animation.

#### **II. Rendre les jeunes acteurs de leurs temps-libres**

- A. Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace Jeunes
- B. Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations

*Moyens :*

- Les jeunes pourront décider et organiser leurs activités ou projets (recherche, réalisation),

- Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes et qu'ils devront respecter.

### **III. Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence**

- A. Prévenir les comportements à risque
- B. Permettre la valorisation de soi
- C. S'ouvrir sur l'extérieur
- D. Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles

#### *Moyens :*

- Des actions de prévention seront menées avec les jeunes (prévention routière, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours...),
- Des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir et se mettre en valeur seront proposées tout en respectant les capacités, âges et sexes de chacun (graff, danse, ateliers esthétiques, sports...),
- Des activités dites « de consommation » (Lasergame, bowling, paintball...) accompagnées de « temps-libres encadrés » en ville permettront aux jeunes de découvrir le milieu urbain.

### **IV. Les relations Humaines**

#### A. Relations Jeunes/Jeunes

Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.  
Chaque jeune a le même pouvoir de décision (choix des activités, choix des sorties...).

#### B. Relations Jeunes/Animateurs

L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.  
Il veillera à ce que chaque individu soit respecté et respectueux des autres.

### ***Le public***

#### 1/ Public jeune

L'Accueil Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 15 ans. Il est ouvert à toutes et à tous : de toute catégorie sociale ou nationalité.

#### 2/ Public parent

L'équipe d'animation s'efforcera de répondre à toutes les interrogations des parents : les relations doivent être respectueuses du statut des uns et des autres.

Les parents peuvent consulter sur demande le projet pédagogique complet de la structure affiché dans l'équipement et sur le site internet de la ville [www.malaunay.fr](http://www.malaunay.fr).

A l'inscription du jeune, il est demandé au responsable légal de fournir les renseignements concernant le jeune et sa famille (fiche sanitaire, attestation de paiement CAF, information sur les vaccinations).

### ***L'encadrement***

L'équipe d'animation est constituée de personnes permanentes et d'éventuels animateurs saisonniers et/ou de stagiaires.

Mme Mélanie MORIN, BPJEPS et BAFD est responsable de la structure des 11 à 15 ans. Elle assure la direction et l'organisation du fonctionnement de l'accueil de loisirs ados, de l'accueil et l'encadrement des animations : Mise en œuvre de projets en partenariat avec les institutions, développement d'actions éducatives et de prévention en direction de la jeunesse, gestion du budget, suivi pédagogique et administratif, encadrement de l'équipe d'animation.

En absence de la directrice de l'ALSH, elle prend en charge ses fonctions.

Des animateurs vacataires peuvent être embauchés pour pallier aux congés des animateurs titulaires.

### ***Jours et horaires d'ouverture des structures***

La structure des 11 – 15 ans n'est ouverte que sur les vacances scolaires.

Les horaires habituels de l'Accueil Jeunes sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Il est possible d'inscrire le jeune en garderie le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction du programme des animations (soirées organisées).

Un programme est édité pour chaque session de vacances. Celui-ci est disponible en mairie, à l'accueil de loisirs, sur le site internet de la Ville ([www.malaunay.fr](http://www.malaunay.fr)), mis sur les panneaux d'affichage municipaux. Le programme est également distribué aux familles au minimum 15 jours avant le début des vacances.

A partir de 10 ans, le jeune peut repartir seul. Dans ce cas, le parent au moment de l'inscription devra le stipuler à la responsable de la structure.

### ***Mode de fonctionnement***

L'accueil jeunes est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres. En cas d'activités extérieures, l'équipe n'assure pas d'animation à l'espace jeunes.

#### **1/ Règles de vie**

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier.

Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

#### **2/ L'intérieur de la salle**

- Il est formellement interdit de fumer dans la salle,
- Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits

illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.

Dans l'hypothèse contraire, la commune se réserve le droit d'une action récursoire contre les contrevenants dans toute action en responsabilité.

Toute défektivité des équipements et matériels mis à disposition des jeunes devra être signalée à l'équipe d'animation qui en avertira immédiatement la directrice de l'ALSH.

### **Modalités d'inscription**

Pour les petites vacances, la commune édite le programme des activités avec les dates d'inscriptions. Des affiches sont également apposées dans les panneaux d'affichage des écoles, en Mairie et à l'espace Pierre Néhoult. Pour les vacances d'été, la distribution a lieu courant mai.

L'inscription est obligatoire auprès du service enfance et jeunesse aux jours et horaires spécifiés sur les programmes d'activités.

#### Pièces obligatoires à fournir lors de la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année scolaire :

Les parents devront remettre lors de l'inscription :

- 1 justificatif de domicile.
- La présentation du carnet de santé ou sa photocopie attestant de la validité du DT Polio.
- **L'attestation de paiement CAF de l'année (Mois d'avril) pour les malaunaysiens. A défaut, aucune réduction ne pourra éventuellement être appliquée, MEME SI LE DOCUMENT EST APORTE ENSUITE.**

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du nombre de places disponibles et dans le respect des dates limites d'inscription communiquées par la structure ou sur le site internet de la Ville.

Les inscriptions tardives (en dehors des dates spécifiées dans le programme et sur le site) se feront en fonction des places disponibles.

### **Tarifification**

**Pour toute inscription à l'accueil de jeunes, les familles devront effectuer le prépaiement en ligne en accédant au portail familles via le site internet de la ville ([www.malaunay.fr](http://www.malaunay.fr)) ou par prélèvement automatique (contrat à signer préalablement) ou en espèce ou chèque au service enfance loisirs à l'espace Pierre Nehoult les mardis et jeudis de 16h à 17h30 et les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30.**

Les tarifs sont fixés par décision du Maire et peuvent être modifiés à tout moment.

Le tarif des vacances scolaires intègrent le temps de « garderie » (de 7h30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30).

Une tarification spécifique est appliquée par la municipalité aux familles malaunaysiennes, celle-ci tenant compte du quotient familial calculé par la CAF de Seine-Maritime. L'attestation CAF doit être remise au moment de l'inscription. **A défaut, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.**

En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être mis à l'ordre de régie de recette CLSH et service jeunesse.

**TOUTE INSCRIPTION NE SERA DEFINITIVE QU'AVEC UN DOSSIER COMPLET.  
TOUT ACCUEIL NE SERA POSSIBLE QU'APRES INSCRIPTION ET PREPAIEMENT.**

Les activités ou sorties dites de consommation sont comprises dans le tarif de la journée.

En cas d'absence sur une activité où l'enfant était inscrit, l'équipe d'animation doit être prévenue 48h à l'avance au minimum.

### ***Transport***

Les sorties se font en minibus municipal ou transport en commun (train, bus, métro) selon le nombre de jeunes.

### ***Budget***

Un budget pour la structure est attribué chaque année par les élus. Ce dernier est voté en séance de conseil municipal.

### ***Les animations, activités et sorties***

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction des initiatives, des idées exprimées par les jeunes au cours de l'année, des opportunités du territoire et de l'actualité du moment. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun.

### ***Evaluation***

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le référent d'animation effectue une évaluation avec les jeunes présents, ainsi que les difficultés rencontrées, les projets en cours ou animations souhaitées sur les prochaines sessions de vacances.

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation a travaillé sur un projet pédagogique annuel.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions. A ce titre, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités

d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...).

Le projet pédagogique peut être modifié en fonction des nouveaux objectifs municipaux ou de service.

Le 5 Juin 2018

Guillaume COUTEY,

MAIRE DE MALAUNAY